

A-ZNA COMPETENCES
Société par Action Simplifiée
Au capital de 150 euros
Siège sociale : 7 rue du Grand Beau
Marais Lotissement Sabrina
97351 Matoury
952 976 207 R.C.S Cayenne

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le treize Novembre,
A 10 heures,

Les associés de la société SAS A-ZNA COMPETENCES, société par actions simplifiée au capital de 150€ divisé 150 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 7 rue du Grand Beau Marais 97351 Matoury, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Madame AZUR Rosanna propriétaire de 50 parts sociales
Monsieur CHERY Tony propriétaire de 50 parts sociales
Mademoiselle AZUR Layshana propriétaire de 25 parts sociales
Mademoiselle CHERY Lăinaya propriétaire de 25 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame AZUR Rosanna, présidente.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cession des parts,
- Le traitement des questions diverses,
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Résolution 1 — Cession de parts sociales

Les associés décident à l'unanimité de céder à titre gracieux les parts de Mlle CHERY Lainaya, soit 25 parts et les parts de Mlle AZUR Layshana, soit 25 parts dans son intégralité à Mme AZUR Rosanna.

De ce fait, Mlle CHERY Lainaya et Mlle AZUR Layshana ne sont plus associés de la société à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 — Traitement des questions diverses

La séance se poursuit par des interrogations sur l'état de la structure aux vues du prévisionnel 2024 qui avait été établie en 2023.

Nous avons abordé l'état du marché qui a été défavorable aux prévisions face à un manque d'activité comparativement à l'année 2023. Cela représente une baisse approximative de 75% de perte, la stratégie mise en place vise à ne plus compter uniquement sur les prestations d'animation de formation.

Par rapport à cela, Rosanna AZUR, a été vers 2 certifications l'un en qualité de bilan de compétences et l'autre en architecte accompagnateur de VAE. Aux vues de ces certifications, l'entreprise pourra bénéficier de 2 activités complémentaires mais qui concrètement ne sont rentable que sur service fait et pour la vae 2 fois dans l'années en janvier et mai.

Pour ne pas impacter les finances fragiles de la structure, en paiement de salaire et de charge, Mme AZUR Rosanna a créé une structure en auto-entrepreneur afin de facturer mensuellement en fonction des finances de l'entreprise.

Résolution 3 — Constatation des événements

L'associé unique décide par conséquent que :

> L'article 7 des statuts relatifs aux apports est rédigé ainsi :- Madame AZUR Rosanna apporte à la Société la somme de CENT euros. C'est 100 euros.

- Monsieur CHERY Tony, Brion apporte à la Société la somme de CINQUANTE euros. C'est 50 euros.

Soit, au total, la somme de CENT CINQUANTE euros, c'est 150 euros.

Résolution 4 — Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui est décidé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

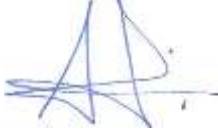
Fait à Matoury, le 13/11/2024

Signature de la Présidente

Mme AZUR Rosanna

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'A' followed by a cursive 'ur'.

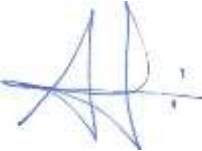
Signature de l'associé
Mr CHERY Tony

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'A' followed by a cursive 'ur'.

Signature de l'associé
Mlle AZUR Layshana

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'A' followed by a cursive 'ur'.

Signature de l'associé
Mlle CHERY Laïnaya

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'A' followed by a cursive 'ur'.

